



# NOUVELLES IMAGES d'HAÏTI

**Le mensuel du Collectif Haïti de France**

**EDITORIAL** \_\_\_\_\_ février 2014 - n°126

## SOMMAIRE

**Page 1**

L'ARTICLE DU MOIS

**Prévoir l'avenir et former à  
l'université**

**Page 4**

VU DANS LA PRESSE & L'ÉDITION

*Affaire Jean-Claude Duvalier*

L'ACTUALITE DU CHF

*Lettre ouverte à Michel Martelly*

NIH aujourd'hui fait l'état des lieux de l'enseignement universitaire en Haïti, beaucoup de lieux en effet, mais peu, très peu de valables. L'absence de l'État face à cette insuffisance, cette inadaptation et cette médiocrité est criante. Et les années passent laissant des générations de jeunes esprits en jachère.

Mais des Haïtiens ont entendu ce cri, les uns soucieux d'un enseignement professionnel et adapté. Les autres désireux de donner enfin aux étudiants haïtiens vivants au pays une formation de haut niveau. Ces derniers se sont réunis sous le nom de "Groupe de Réflexion et d'Action pour une Haïti Nouvelle" (GRAHN). Nous saluons leur réflexion et nous accompagnerons cette "Haïti nouvelle".

## L'ARTICLE DU MOIS

### **Prévoir l'avenir et former à l'université: une des clés du développement**

En 2013, on recensait en Haïti plus de 200 universités. C'est un chiffre énorme, par rapport, par exemple, à la Tunisie, qui pour le même nombre d'habitants (10 millions) n'en recense qu'une cinquantaine. Cependant, dans cette marée, seul un petit nombre est reconnu par l'État haïtien et reçoit une petite aide pour fonctionner et valider les diplômes des étudiants. Mais ces diplômes ne dépassent pas la licence et n'offrent donc pas aux jeunes le statut de cadres.

#### **Trois catégories d'universités**

Nous pouvons classer l'ensemble des universités haïtiennes en 3 catégories:

##### *1/ Les universités du secteur public*

On y compte entre autres l'Université d'État d'Haïti (UEH), la nouvelle Université de Limonade dans le Nord, et quelques institutions publiques d'enseignement supérieur rattachées à des villes de province comme Gonaïves, Cap Haïtien, ou Jacmel. Le secteur des universités publiques comporte aussi des établissements d'enseignement supérieur rattachés à

des ministères comme l'École Nationale des Arts, rattachée au Ministère des Affaires Sociales, l'École Nationale de Géologie Appliquée rattachée à celui des Travaux Publics, ou encore l'École Nationale d'Administration Financière, rattachée à celui de l'Économie et des Finances.

##### *2/ Les universités privées.*

Divisée en deux parties, cette catégorie englobe :

- Les universités privées ayant une bonne réputation auprès de l'État Haïtien et des étrangers. Citons l'Université Quisqueya, le Collège Canado-Haïtien, l'École Supérieure d'Infotronique d'Haïti. Certaines proposent un ou deux mastères, en informatique principalement.
- Les instituts privés d'enseignement supérieur catholiques de bon niveau et reconnus, comme l'Université Notre Dame d'Haïti.

##### *3/ Les universités « borlettes ».*

Appelées ainsi en référence au jeu de hasard haïtien, ces universités sont parfois créées par des congrégations religieuses (Université Saint Gérard, Université adventiste), ou encore par d'anciennes

écoles professionnelles qui, en quelques jours, se sont transformées en universités pour intégrer les étudiants recalés aux concours d'entrées des universités publiques.

Généralement ces universités proposent tout genre de formation, avec des programmes assez douteux, certains prêtant à rire. Une université « borlette » peut proposer à la fois des formations de soins infirmiers, d'anthropologue et d'ingénieur télécom. En réalité, ces universités qui, du jour au lendemain, sortent de terre, ont pour seul objectif de se faire de l'argent sur le dos des étudiants sans leur apporter une réelle qualification. Malheureusement, le ministère de l'enseignement supérieur en Haïti peine à endiguer le problème. En effet, malgré des tentatives pour contrôler l'ouverture d'établissements « borlettes », cela ne suffit pas, surtout lorsque la plupart des universités se passent bien de l'accord de l'État pour fonctionner.

### **Les nombreux problèmes de l'Université haïtienne**

L'enseignement supérieur en Haïti souffre de bien des maux. Premièrement, on constate une nette insuffisance du budget de l'État alloué à ce secteur. Comment des universités pourraient-elles fonctionner sans budget, avec des professeurs sous-payés, et des conditions pour les étudiants très préoccupantes : locaux vétustes, pas de bibliothèques, de laboratoires de recherches. N'oublions pas de mentionner l'absence de moyens de transport pour rejoindre ces universités, et un système de restauration scolaire inexistant.

De plus, des matières essentielles telles que les sciences exactes, les langues et l'histoire sont enseignées à un niveau très faible, car Haïti manque de professeurs doctorants dans ces domaines. A l'inverse, les trois-quarts des formations dispensées aujourd'hui en universités sont orientées vers les sciences humaines comme la psychologie, les sciences sociales, l'économie. Cela ne répond pas aux besoins du pays et nombre de « sociologues » sont au chômage. Voilà pourquoi, aujourd'hui, des étudiants se tournent vers les écoles professionnelles, conscients qu'ils pourront davantage gagner leur vie en étant plombier ou électricien.

Ensuite, la manière d'enseigner dans les facultés est inadéquate. Ce qu'apprend un étudiant haïtien en faculté ne le prépare en aucun cas à faire face à la réalité haïtienne. Bien souvent, les programmes sont recueillis à l'étranger et enseignés sans avoir été adaptés aux besoins locaux. Ceci est si vrai que parmi les quelques doctorants, il serait fort difficile d'en trouver un dont la thèse tente de résoudre un problème de la société haïtienne.

Enfin, le faible niveau de l'enseignement supérieur est également maintenu par les universités étrangères qui offrent des bourses aux jeunes Haïtiens, dans des domaines totalement déconnectés des besoins du pays. Cela a pour conséquence la fuite des cerveaux et des cadres haïtiens. Offrir des bourses dans des domaines

compatibles au développement du pays permettrait le retour de ces jeunes.

### **L'émergence d'initiatives très encourageantes**

Même si le tableau actuel peut inquiéter, des initiatives sont en train d'être mises en place pour relever le niveau de l'enseignement supérieur en Haïti.

Localement tout d'abord, le développement d'un système d'écoles professionnelles fiable est en marche. Ces écoles, d'un niveau médian de formation sur un ou deux ans, donnent aux étudiants des compétences pour intégrer rapidement le marché du travail. C'est à cela que s'attelle notamment Mme Beaulière, la directrice des opérations de l'INFP (Institut National pour la Formation Professionnelle). Elle nous a décrit la mise en place d'un contrôle via une certification d'État. Cette certification obligera les directeurs à avoir une viabilité financière, des professeurs suffisamment diplômés et des programmes aux normes.

A l'international, l'agence française pour la francophonie a mis en place deux plans d'aide à la restauration d'un système universitaire viable<sup>1</sup>.

Enfin, une initiative pour améliorer la coordination entre certaines universités, certes privées mais sous le regard de l'État, a particulièrement attiré notre attention : il s'agit de l'ISTEAH (Institut des Sciences, de la Technologie et des Études Avancées d'Haïti), émanation du GRAHN (voir encadré).

### **L'ISTEAH**

Nous avons interrogé Raymond Kernizan, président du GRAHN-France, sur les réalités et perspectives de ce projet. L'ISTEAH est un des projets importants du GRAHN. "Cette "initiative majeure" a été lancée pour pallier le manque criant de spécialistes dans l'île, explique Samuel Pierre, professeur à l'École polytechnique de Montréal et président du GRAHN-Monde. Dans un entretien publié par le quotidien Montréalais « Le Devoir », il ajoute : « *Le Québec, avec ses 8,5 millions d'âmes, dispose de 10.000 professeurs de niveau universitaire dans les disciplines scientifiques alors qu'Haïti, avec une population de 10,5 millions, n'en compte que 1000, qui n'enseignent pas tous à plein temps et dont 10% seulement sont doctorants* ».

### **Comment fonctionne l'ISTEAH ?**

L'ISTEAH ne se veut en aucune manière en compétition avec les institutions d'enseignement supérieur d'Haïti, dont plus d'une vingtaine a d'ailleurs participé à l'« évaluation des besoins », mais se veut plutôt complémentaire en offrant un niveau de formation scientifique jusqu'à présent absent. Dans cet esprit, l'ISTEAH n'enseigne pas dans le premier cycle pour ne pas faire

<sup>1</sup> <http://geopolis.francetvinfo.fr/comment-remettre-sur-pied-luniversite-en-haiti-29149>

concurrence aux universités haïtiennes. Les programmes sont élaborés par des professeurs haïtiens et étrangers - qui enseignent déjà leur discipline à l'étranger et l'adaptent au contexte haïtien. Une soixantaine de professeurs se sont joints à l'ISTEAH à titre bénévole et à temps partiel. Ils donnent la majorité de leurs cours par vidéoconférence, mais en dispensent aussi un certain nombre sur place pendant de courtes périodes, dans des campus existants à Port-au-Prince, à Hinche et au Cap-Haïtien. D'autres campus sont prévus dans d'autres villes de province. Les étudiants (61 cette année) sont admis sur concours autant à Port-au-Prince qu'en province. Les étudiants admis doivent accumuler un certain nombre de « crédit » (modules), dont certains sont obligatoires et sont sanctionnés par un examen.



### Comment est financé l'ISTEAH ?

- Par les frais de scolarité payés par les étudiants. Mais les 10 premiers reçus ainsi que trois femmes bénéficient d'une bourse.
- Par la prise en charge par le GRAHN de l'organisation, des voyages et d'une partie des infrastructures informatiques
- Par la gratuité des heures d'enseignement et de préparation données par des enseignants bénévoles dans un engagement de solidarité
- Par la mutualisation ou la colocation de bâtiments et de services techniques avec des institutions partenaires.
- Enfin l'ISTEAH a reçu, entre autres, l'appui de l'Université de Lyon, du collège Dartmouth, au New Hampshire, et de la TELUQ, le réseau d'enseignement à distance de l'Université du Québec. Le Centre de Recherche sur le Développement International (CRDI), un organisme fédéral canadien, lui a récemment accordé du financement.

Raymond Kernizan conclut ce tour des financements en précisant que le budget réel s'est révélé trois fois inférieur au coût salarial initialement estimé pour le fonctionnement de l'ISTEAH, et cela en raison du bénévolat et des aides diverses suscitées par le réseau du GRAHN et l'intérêt que son projet a su créer.

Belle conclusion !

### QU'EST-CE QUE LE GRAHN ?

Groupe de Réflexion et d'Action pour une Haïti Nouvelle



**GRAHN**  
POU YON AYITI TOU NÈF

Simplement des hommes et des femmes qui ont décidé de "réfléchir ensemble". Ils sont universitaires, ingénieurs, professionnels, membres de la société civile, ils font partis de la diaspora ou sont en Haïti - 99% sont haïtiens - venus de plusieurs petits réseaux. Ils ont fait leurs études ou travaillé ensemble, comme militants ou comme professionnels. Les uns et les autres ont décidé de se réunir pour **réfléchir ensemble au problème d'Haïti** : leur groupe ne sera ni religieux, ni politique et s'intéressera au long terme. Au Canada, nous dit Raymond Kernizan, la diaspora haïtienne était déjà structurée et en lien avec Haïti. La notoriété de certains d'entre eux dans leur pays d'accueil a attiré des plus jeunes qui connaissaient à peine leur pays d'origine.

Ils partent de deux constats :

D'une part, lorsqu'il y a des réflexions sur le développement possible en Haïti, elles sont le plus souvent faites verticalement en fonction des possibilités de financement international ou des priorités fixées par les bailleurs de fonds, de manière "idéologique" et en ne prenant pas forcément compte les besoins et les capacités d'Haïti.

D'autre part, ils savent que, si le développement d'un esprit scientifique allié à une recherche orientée vers la compréhension et la résolution de problèmes propres à Haïti peut accélérer le développement du pays, il y a malheureusement peu de recherche scientifique en Haïti. Les carences de l'enseignement fondamental et secondaire alliées au manque de moyens financiers empêchent l'émergence d'activités de recherche intensive. Pas d'écoles de qualité à la base et donc pas de recherche au sommet.

Au niveau de l'enseignement supérieur, le faible taux de professeurs à temps plein constitue un frein au développement d'un programme de recherche conséquent : 85% des diplômés haïtiens s'expatrient. Un grand nombre décide de partir parce qu'il existe peu de possibilité de faire des études scientifiques avancées en Haïti. Peu reviennent (15%) et pour eux, les chances de trouver un emploi satisfaisant et suffisant au niveau de l'université sont minces. Après de multiples échanges, des séances de réflexion, des consultations et en se basant sur leur expérience d'enseignants à l'étranger et en Haïti, le GRAHN est arrivé à la conclusion suivante : « *Haïti - quatre ans après le séisme - a tout autant besoin, pour se relever, d'investissement dans son capital humain que dans le béton* ». C'est dans cette optique que GRAHN-Monde a initié la création de l'ISTEAH.

# VU DANS LA PRESSE ET L'ÉDITION

## Radio Kiskeya – 20 février 2014 - Affaire Jean-Claude Duvalier : La Cour d'appel de Port-au-Prince juge recevables les plaintes pour crimes contre l'humanité et ordonne la reprise de l'instruction

*Véritable coup de massue pour l'ex-dictateur, cet arrêt, qui lui impose le statut d'inculpé, pourrait permettre de juger l'ex-dictateur et son régime accusés d'avoir commis d'innombrables crimes de sang.*

La Cour d'appel de Port-au-Prince a rendu jeudi après-midi un arrêt ordonnant la reprise de l'instruction dans le cadre des poursuites judiciaires engagées par des victimes de la dictature contre l'ancien Président à vie, Jean-Claude Duvalier, un inculpé qui fait l'objet de plaintes pour crimes contre l'humanité jugées désormais recevables.

Lors d'une audience très attendue, le tribunal a rejeté l'ordonnance du juge Carvès Jean qui, en 2012, avait estimé contraire au droit haïtien la notion de crimes contre l'humanité pour ne retenir contre M. Duvalier que les crimes financiers qui lui sont également reprochés. Le président de la Cour, le juge Jean Joseph Lebrun, a désigné son collègue Durin Duret Junior pour prendre en charge la nouvelle instruction.

Plusieurs anciennes victimes des années de plomb du régime despotique des Duvalier (François et Jean-Claude) comme le Dr Nicole Magloire, Robert Duval, Alix Fils-Aimé de même que la sociologue Danièle Magloire, coordonnatrice du Collectif contre l'impunité, et les défenseurs des droits humains se sont réjouis de cette décision considérée comme un « pas dans la bonne direction ».

A contrario, l'un des avocats de Jean-Claude Duvalier, Me Fritzo Canton, a vertement rejeté l'arrêt de la Cour d'appel et annoncé qu'il allait exercer un pourvoi en cassation.

Ce verdict -prononcé de longs mois après la fin en mai 2013 de l'audition des plaignants- ouvre la voie à un éventuel procès contre Jean-Claude Duvalier rentré en Haïti en janvier 2011, à l'issue d'un exil de 25 ans en France qui avait suivi le renversement de son régime par un soulèvement populaire, le 7 février 1986.

## L'ACTUALITE DU COLLECTIF HAITI DE FRANCE

### Lettre ouverte à Michel Martelly à l'occasion de sa visite officielle en France. *Extrait.*

Le Collectif Haïti de France (CHF) et la Plateforme d'Associations franco-haïtiennes (PAFHA) rassemblent 140 associations membres et 150 individus membres. Nos réseaux composés à la fois de migrants haïtiens et de citoyens français solidaires d'Haïti tiennent à vous souhaiter la bienvenue en France et à vous faire part également d'une série de préoccupations formulées dans le cadre de notre engagement de solidarité envers Haïti, de soutien à sa souveraineté, et d'attachement au respect des droits fondamentaux des citoyens haïtiens de l'intérieur et de la diaspora.

Nos mouvements s'inscrivent depuis plus de 20 ans dans une démarche qui consiste à venir,

- *en soutien au processus démocratique et aux dynamiques de développement local menés par les partenaires haïtiens de nos associations membres et par nos partenaires directs.* C'est pourquoi nous tenions à attirer votre attention sur la situation inextricable dans laquelle se trouvent les collectivités territoriales haïtiennes, depuis la révocation des maires survenue en mai 2012, alors qu'elles se trouvent engagées de longue date dans des actions de coopération décentralisée, et de structuration de la vie communale, avec des collectivités territoriales et

partenaires français.

- *en soutien aux droits civils et politiques du peuple haïtien.* C'est pourquoi nous tenions à vous faire part de notre plus haute préoccupation quant à l'arrêt TC168-13 de la Cour Constitutionnelle dominicaine en date du 23 septembre 2013, rendant apatrides des centaines de milliers de citoyens dominicains d'origine haïtienne. Nous souhaitons que l'État haïtien puisse entreprendre toutes les actions en son pouvoir afin que la République Dominicaine abroge cet arrêt. [...]

- *en soutien aux droits économiques, sociaux et culturels du peuple haïtien.* C'est pourquoi nous tenions à vous sensibiliser sur les fonds destinés au "Programme pour une Scolarité Universelle Générale et Obligatoire" (PSUGO) qui ne parviennent pas intégralement à l'ensemble des écoles fondamentales publiques du pays, ce qui semble bloquer tous les rouages du système scolaire, et in fine l'éducation des enfants haïtiens. [...]

**Lire la lettre :**

<http://www.collectif-haiti.fr/actualite-du-chf-108-lettre-ouverte-a-michel-martelly-a-loccasion-de-sa-visite-officielle-en-france>

Nouvelles Images d'Haïti est un bulletin du Collectif Haïti de France - 21 ter, rue Voltaire - 75011 Paris –  
Comité de rédaction : Michèle BABINET, Gisèle DELEAU, Adélaïde DE PERTAT, Gaëtan LESAGE,  
Geneviève GREVECHE, Bernard LERAY, Fatou SALL.

Directeur de publication : Paul VERMANDE.

Tél : 01 43 48 31 78 / comiteredaction@collectif-haiti.fr/ www.collectif-haiti.fr